



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1054-2017

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

REGLEMENT D'EMPRUNT NUMERO 1054 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 560 000\$ POUR L'AMÉNAGEMENT DU CAMPUS GERMAIN-DÉSOURDY.

Tel que requis par la Loi, ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 13 décembre 2017.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 20^e jour de décembre 2017.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA